

ELABORATION D'UN PLAN D'APPROVISIONNEMENT BOIS-ÉNERGIE TERRITOIRE UBAYE – PAYS DE SEYNE

Communauté de
communes de la
Vallée de l'Ubaye
(CCVU)



Localisation :

Territoire de la Charte forestière
Ubaye – Pays de Seyne (04)

Coût total du projet :

48 844,99 € TTC

Montant FEDER :

39 047,20 € (80 %)

Autres financements :

CC Pays de Seyne :

3 028,39 €

CC Ubaye – Serre-Ponçon :

683,83 €

CC Vallée de l'Ubaye :

6 085,57 €

Autofinancement :

9 769 €

Période de réalisation du projet :

février 2012 – janvier 2013

Contexte

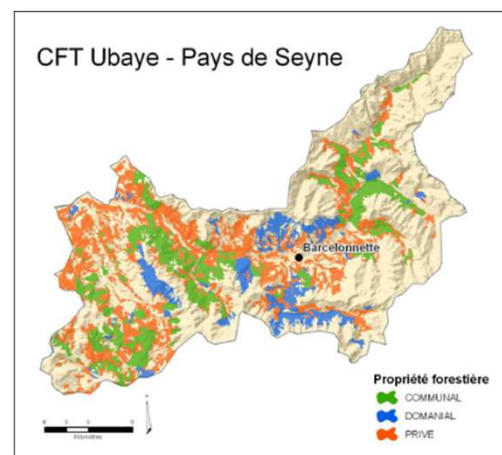
Depuis 2007, les acteurs du territoire Ubaye-Pays de Seyne réfléchissent à l'élaboration d'une Charte forestière (CFT), afin de développer et mettre en valeur la filière forêt-bois locale. Il s'agit des communautés de communes de la Vallée de l'Ubaye, du Pays de Seyne et d'Ubaye-Serre-Ponçon (24 communes au total), qui partagent à la fois un territoire forestier homogène et une volonté politique d'agir en faveur de la filière forêt-bois locale.

La CFT a été élaborée durant les années 2011-2012 (élaboration du diagnostic du territoire, puis définition des enjeux et objectifs et des actions concrètes à mener). Le plan d'actions est mis en œuvre depuis novembre 2012.

Dès le début des réflexions, il est apparu indispensable d'approfondir le diagnostic sur les questions de la mobilisation de la ressource forestière en bois d'œuvre et bois énergie. En effet, l'émergence de nombreux projets demandait une réflexion sur le volet bois-énergie, et notamment sur l'approvisionnement local d'une scierie prévue sur la Vallée de l'Ubaye.

En février 2012, il a donc été décidé d'élaborer un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT). Cet outil, développé par l'Institut de formation forestière communale (IFFC) dans le cadre du programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural », permet de faire le point sur les ressources disponibles, les besoins actuels et à venir et les aménagements

nécessaires au fonctionnement en circuit court. L'intérêt pour le territoire Ubaye-Pays de Seyne consistait notamment à interroger le projet d'ouverture du Pôle éco-bois industriel (scierie) à Jausiers, ainsi que les projets de chaufferie à plaquettes (dont celui de Barcelonnette).



Périmètre du PAT : CFT Ubaye - Pays de Seyne

Objectifs

- Mettre en œuvre et garantir une filière locale en bois énergie
- Valoriser le bois d'œuvre
- Conforter les acteurs locaux et s'appuyer sur leur savoir-faire pour participer à l'organisation de ces filières et les dynamiser
- Limiter les transports, le recours aux énergies fossiles, aux matériaux consommateurs d'énergie, dans une optique de développement durable

Le PAT, un véritable outil d'aide à la décision

Le PAT a tout d'abord permis d'inventorier les installations en fonctionnement et en projet sur le territoire qui utilisent des plaquettes forestières, ainsi que les besoins en bois d'œuvre, les quantités de bois susceptibles d'être mises sur le marché

Ses conclusions soulignent la sous-exploitation du bois d'œuvre en forêt publique, et du bois énergie en forêt privée. Pour cette dernière, le morcellement des parcelles et le manque de volonté des propriétaires limitent les possibilités d'exploitation du bois. Ainsi, la synthèse du PAT indique que le territoire de la Charte présente un potentiel non valorisé de produits disponibles pour l'énergie (ou l'industrie du bois) d'environ 10 000 t/an à moins de 110 €/t.



Source : <http://www.ccvu.fr/charte-forestiere.html>

Témoignage de Catherine BOUDON

Chargée de mission POIA au Commissariat de massif des Alpes

« Le PAT a été un très bon complément au diagnostic de la Charte Forestière lancée mi-2011 et validée fin 2012. Il constitue une réussite car il a permis :

- la création d'une base de données SIG précise à l'échelle du territoire et réutilisée à travers d'autres actions de la Charte Forestière (mobilisation de bois, tourisme...);
- la validation d'une politique Bois Énergie à l'échelle du territoire : délibération des 3 Communautés de Communes s'engageant dans une démarche de développement d'une filière bois énergie locale par la mise en œuvre sur son territoire des deux orientations-cadre (« Développer la demande en bois énergie » et « Structurer l'offre locale en bois énergie ») ;
- le rapprochement actuel (2015-2016) avec l'Embrunais-Savinois qui réactualise son PAT afin d'avoir des données qui soient compatibles (territoire directement limitrophe, Pays SUD).

Cette étude sert dans les actions de la Charte Forestière, en dépassant le simple stade du constat.

Le financement du Programme Opérationnel Interrégional du massif des Alpes (POIA) a permis la réalisation de ce projet. »

Il a également permis de confirmer plusieurs projets de la Charte forestière, nécessaires si les projets de chaufferies se réalisent et si la totalité du bois énergie provient du territoire :

- La poursuite du travail d'animation pour l'émergence de projets de chaufferies
- L'installation d'un pôle bois sur le site « Teknoparké » à Jausiers
- L'installation d'une nouvelle plateforme sur Selonnet
- Le développement de l'animation en forêt privée.

Les conclusions du PAT ont ainsi permis de définir une politique « bois énergie » générale pour le territoire, axée sur le développement de la demande et la structuration de l'offre locale.

Perspectives

Le développement de la filière bois-énergie a des retombées en termes d'emploi :

- l'approvisionnement local de 3 800 tonnes par an de plaquettes forestières correspond à 7 Equivalents Temps Plein sur le territoire ;
- l'approvisionnement local de 10 000 m³ de bois rond destinés à être commercialisés en produits finis correspond à 33 Equivalents Temps Plein.

Les retombées sont également importantes au niveau des gaz à effet de serre évités : l'approvisionnement local de 3 800 t/an de plaquettes forestières correspond en effet à 4 740 tonnes de CO₂ évitées.

La stratégie proposée par le PAT pourrait permettre de récolter au total 25 000 m³ de bois supplémentaires (hypothèse maximale), soit 10 000 m³ de plus qu'en 2012.

Pour cela, il s'agit de mettre en œuvre les recommandations du PAT : mettre en place de l'animation en forêt privée, et améliorer l'exploitation avec une mise en place de débardage par câble en forêt publique.

Interrégionalité	● 2 ● ● ● ●
Transférabilité	● ● ● ● ● 5
Eco responsabilité	● ● ● ● ● 5
Innovation	● 2 ● ● ● ●
Mobilisation TIC	1 ● ● ● ● ●